

# VILLE DE ROANNE

## DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

**N° 2023-29**

### **CULTURE**

#### **- Don d'un tableau de l'artiste François VOGEL**

Suite à l'exposition de François VOGEL en 2021-2022 au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette de Roanne, l'artiste a proposé de faire don d'une de ses œuvres de la série sur le Théâtre de Roanne à la Ville de Roanne pour une installation temporaire dans le hall du théâtre.

Ce don a été formalisé par l'établissement d'un formulaire de don manuel sans condition signé le 22/02/2023 par l'artiste attestant que :

- rien ni personne ne s'oppose à ce don,
- le bien ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation,
- le bien n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte,
- il s'engage à ne demander aucune charge ou condition particulière à l'acceptation de ce don par la Ville de Roanne,
- il cède à la Ville de Roanne les droits de monstration associés à cette œuvre dans le cadre de ses activités artistiques et culturelles et ceux de ses partenaires institutionnels de Roannais Agglomération,
- une fois accepté, ce don sera irréversible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230327-DEC202329-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

**D E C I D E**

- d'accepter le don manuel sans condition d'une œuvre de la série sur le Théâtre en 145 x 120 cm de François VOGEL ;
- d'intégrer le tableau de François VOGEL d'une valeur de 6 000 € dans le patrimoine de la Ville de Roanne ;
- de l'exposer temporairement dans le hall du Théâtre de Roanne.

ROANNE, le **27 MARS 2023**

Le Maire,

  
**Yves NICOLIN**

Président de Roannais Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230327-DEC202329-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023

**VILLE DE ROANNE**

Hôtel de Ville de Roanne - CS 90512

42328 ROANNE Cedex

**FORMULAIRE DE DON MANUEL SANS  
CONDITION**

**I. IDENTITE DU DONATEUR**

**NOM :** VOGEL

**PRENOM :** François

**ADRESSE :** 14 rue André Laurent, 94120 Fontenay-sous-Bois

**TELEPHONE :** 06 89 03 85 83

**COURRIEL :** contact@francoisvogel.com

**MENTION SOUS LAQUELLE LE DONATEUR VEUT EVENTUELLEMENT ETRE  
MENTIONNE SUR LES CARTELS, DOCUMENTS DE COMMUNICATION :**

**II. OBJET DU DON**

**DESCRIPTION OU TITRE ET DIMENSIONS :**

- 1 œuvre de la série sur le théâtre de Roanne ; 145 x 120 cm

**PRODUCTEUR-AUTEUR :** François Vogel

**DATES EXTREMES :** 2021-2022

**MATERIAUX/TECHNIQUE(S) :** Tirages photographiques sur dibond

**CLICHE HAUTE DEFINITION OU NUMERISATION EXISTANTE :** oui

**ETAT :** très Bon état

**ORIGINE :** résidence de création de l'artiste en 2021-2022 à Roanne

**ELEMENTS D'ESTIMATION (joindre tout document utile) :** 6 000 euros

**REMARQUES EVENTUELLES :**

-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230327-DEC202329-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023

1 PV

### III. ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE ET DU DONATEUR

Je soussigné François VOGEL reconnaissant agir en mon nom et en tant qu'auteur de cette œuvre, certifie avoir la pleine et entière propriété des biens ci-dessus mentionnés.

J'atteste que :

- rien ni personne ne s'oppose à ce don,
- que le bien ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation,
- que le bien n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte.

Je m'engage à ne demander aucune charge ou condition particulière à l'acceptation de ce don par la Ville de Roanne.

Je cède à la Ville de Roanne les droits de monstration associés à cette œuvre dans le cadre de ses activités artistiques et culturelles et ceux de ses partenaires institutionnels de Roannais Agglomération.

Une fois accepté, ce don sera irréversible. La Ville de Roanne assurera alors l'exposition de ce bien.

**Fait en deux exemplaires, le 22/02/2023 à Roanne**

**Signature du donateur, François Vogel :**

